



GUIDE DES DOCTORANT·ES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

édition 2017



**UNIVERSITÉ
DE LYON**



Vous commencez un doctorat à l'Université de Lyon et je vous en félicite. Vous avez choisi une voie passionnante, exigeante, au service de la connaissance, dans un environnement de recherche riche et de très grande qualité, celui qu'offre le site de Lyon-Saint-Étienne.

Nous nous attachons à vous donner les moyens de travailler et de vous former pour vous amener au niveau de compétences que demande une société tournée vers la connaissance et l'innovation. Les laboratoires, les écoles doctorales, les établissements et l'Université de Lyon concourent, chacun à leur niveau, à la réalisation de cet objectif. Le Doctorat de l'Université de Lyon, qui vous sera délégué à l'issue de votre soutenance de thèse, en sera l'expression.

Ce guide a été conçu pour vous aider à appréhender le déroulement de votre doctorat, à anticiper ses différentes étapes, à enrichir votre expérience professionnelle de jeune chercheur et à préparer votre future carrière.

Je souhaite qu'il vous soit utile tout au long de votre parcours de jeune chercheur jusqu'à ce que vous soit décerné le titre de Docteur de l'Université de Lyon.

Khaled Bouabdallah
Président de l'Université de Lyon

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by a horizontal line and a small loop.



	Introduction	6
› 1	L'organisation du doctorat	10
	1 Les acteurs du doctorat de l'Université de Lyon	11
	2 Une double inscription chaque année	12
	3 La cotutelle internationale de thèse	14
	4 La convention de formation	14
	5 La voix des doctorants	14
› 2	Doctorants étrangers	16
	1 Séjourner et travailler en France	17
	2 Apprendre ou améliorer votre français	21
› 3	Le cadre légal du travail doctoral	24
	1 Le contrat doctoral	25
	2 Conventions industrielles de formation par la recherche - CIFRE	26
	3 Attaché temporaire d'enseignement et de recherche - ATER	26
	4 Autres contrats et bourses	27
	5 Interruption et/ou abandon du travail doctoral	27
› 4	La protection sociale	30
› 5	La conduite de la thèse	34
	1 L'encadrement et le suivi	35
	2 La langue de travail et de rédaction	36
	3 La rédaction de la thèse	37
	4 La soutenance et ses étapes	38
	5 La propriété intellectuelle	42
	6 Le règlement des conflits	43

› 6	Se former au travail de recherche	46
	1 Participer à la vie du laboratoire	47
	2 S'informer et faire de la veille	47
	3 Publier ses travaux	48
	4 Participer à des colloques	49
	5 Apprendre à transmettre des connaissances complexes	49
	6 Organiser des séminaires	50
	7 Créer un laboratoire junior	50
	8 S'insérer dans des réseaux de recherche	50
	9 Diversifier ses compétences par la formation	51
	10 Valoriser sa thèse dans le monde socio-économique	53
	11 S'engager dans la vie associative	53
› 7	Partir à l'étranger	56
	1 Dans quel cadre partir ?	57
	2 Financer sa mobilité	58
	3 Préparer son départ	59
› 8	Les choix professionnels	62
	1 S'informer et se préparer	63
	2 Intégrer la fonction publique	65
	3 Intégrer le secteur privé	67
	4 Faire un « postdoc »	68
	5 Travailler à l'étranger	68
	6 L'emploi des docteurs étrangers en France	69
	7 Le devenir des docteurs de l'Université de Lyon	71

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche qui vous permettra, en 3 ans, d'accéder au plus haut niveau de qualification en France, le grade de docteur.

Pour être candidat à ce diplôme, vous devez être inscrit simultanément dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche opérateur du doctorat de l'Université de Lyon (voir p. 7) et dans une école doctorale (voir p. 51). En conduisant votre projet jusqu'à la rédaction puis la soutenance de votre thèse, vous allez vous former à la pratique de la recherche. Mais vous allez également contribuer à la production de savoirs et de savoir-faire en menant vos travaux au sein d'un laboratoire de recherche (voir p. 47), sous la tutelle d'un directeur de thèse (voir p. 35).

Le parcours doctoral exige du sérieux, de la régularité et un engagement important dans la durée.

Le diplôme rend compte de votre très haut niveau de compétence et signifie que vous possédez des qualités appréciées par le monde professionnel. Durant votre formation, vous aurez l'occasion de rencontrer des chercheurs, des enseignants, parfois des entrepreneurs, autant de personnes que votre sujet de recherche peut intéresser et qui sont susceptibles de favoriser votre future insertion dans le monde du travail, à l'université, dans une entreprise privée, une collectivité ou une association. N'attendez pas d'avoir soutenu pour vous questionner sur votre orientation ! Vous pourrez ainsi mieux ajuster vos premières expériences de chercheur à l'exigence de vos projets professionnels.

L'Université de Lyon (UdL)



L'Université de Lyon (UdL) est une communauté d'universités, d'écoles, et d'organismes de recherche qui rassemble 12 établissements membres et 19 associés sur la métropole Lyon et Saint-Étienne.

Elle compte :

- 17 écoles doctorales (4 en sciences du vivant, 7 en sciences exactes, 6 en sciences humaines et sociales) :
 - ED 205 Interdisciplinaire science et santé (EDISS)
 - ED 340 Biologie moléculaire intégrative et cellulaire (BMIC)
 - ED 341 Évolution, écosystème, microbiologie, modélisation (E2M2)
 - ED 476 Neurosciences et cognition (NSCo)
- ED 34 Matériaux de Lyon
- ED 52 Physique et astrophysique de Lyon (PHAST)
- ED 160 Électronique, électrotechnique, automatique (EEA)
- ED 162 Mécanique, énergétique, génie civil et acoustique (MEGA)
- ED 206 Chimie, procédés, environnement
- ED 488 Sciences, ingénierie, santé (SIS)
- ED 512 Informatique et mathématiques (InfoMaths)
- ED 483 Histoire, géographie, aménagement, urbanisme, archéologie, sciences politiques, sociologie, anthropologie (ScSo)
- ED 484 Lettres, langues, linguistique, arts (3LA)
- ED 485 Éducation, psychologie, information et communication (EPIC)
- ED 486 Sciences économiques et de gestion (SEG)
- ED 487 Philosophie : histoire, représentation, création (Philo)
- ED 492 Droit
- 5 400 doctorants
- 2 000 nationalités étrangères
- 1000 thèses soutenues par an
- 530 cotutelles internationales en cours





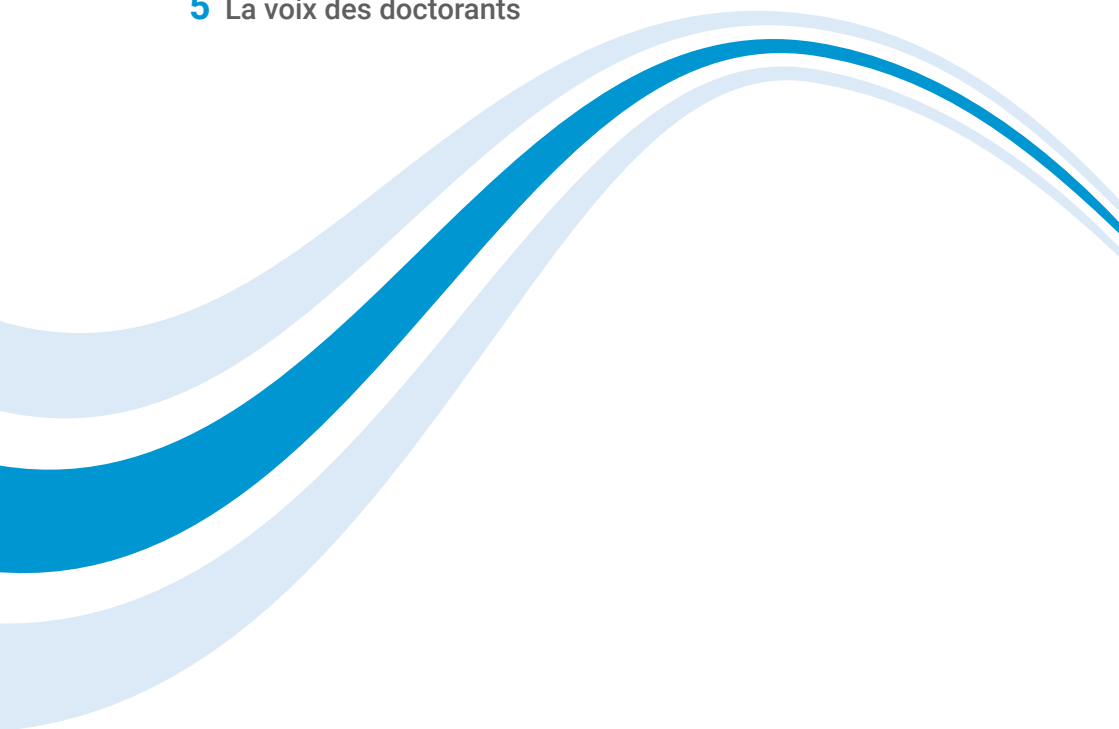
© Office du tourisme de Lyon - Brice Robert

Berges du Rhône côté Rhône piscine, Lyon



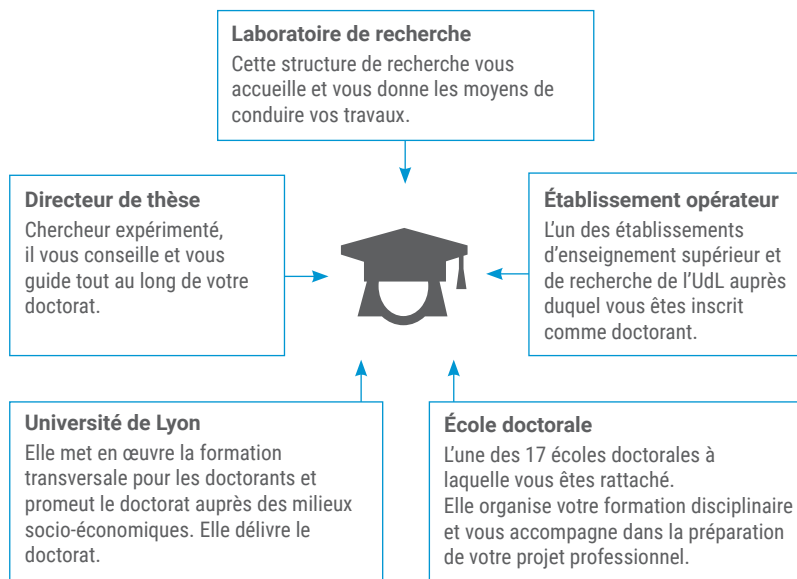
L'ORGANISATION DU DOCTORAT

- 1** Les acteurs du doctorat de l'Université de Lyon
- 2** Une double inscription chaque année
 - inscription pédagogique
 - inscription administrative
- 3** La cotutelle internationale de thèse
- 4** La convention de formation
- 5** La voix des doctorants



« Travail de recherche libre mais encadré,
le doctorat fait intervenir plusieurs acteurs
aux rôles bien définis. »

1 Les acteurs du doctorat de l'Université de Lyon



Consulter la Charte du doctorat de l'université de Lyon. Elle décrit les engagements réciproques de chacun des acteurs et vous est communiquée via l'application SIGED (voir p. 13). Vous devrez la lire, l'approuver, la signer et l'intégrer à votre dossier d'inscription.

 www.universite-lyon.fr



Charte du doctorat de l'Université de Lyon

Préambule

Le doctorat de l'Université de Lyon est régi par l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Il respecte les recommandations et principes de la Charte européenne du/de la chercheur/euse et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs/euses. La délivrance du diplôme est assurée par la COMUE Université de Lyon. L'inscription administrative et la préparation de la thèse s'effectuent dans l'un des établissements opérateurs de l'Université de Lyon.

2 Une double inscription chaque année

Pour être valide, votre inscription en doctorat doit être double : pédagogique, dans une école doctorale, et administrative, dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

› Inscription pédagogique

La validation de votre dossier de candidature par l'école doctorale, via l'application SIGED, vaut inscription à l'école doctorale. Cette inscription est à renouveler chaque année via SIGED (voir encadré).

› Inscription administrative

Vous avez été invité, par courrier électronique, à procéder à votre inscription administrative auprès de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui a prononcé votre admission en doctorat. Ce courrier vous indique comment et jusqu'à quelle date procéder.

Votre inscription est valable pour la durée de l'année universitaire, du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. Elle devra être renouvelée chaque année par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. À partir de la 4^e année, un avis motivé du directeur de thèse est, au minimum, indispensable pour demander une réinscription.

Frais d'inscription et exonération



Le montant des droits d'inscription en doctorat est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour l'année universitaire 2017/2018, il est fixé à 391 euros, auxquels s'ajoutent 5,10 euros pour la médecine préventive universitaire (MPU) et, en option, un droit d'accès aux activités sportives dont le tarif varie selon les établissements.

En sont exonérés les boursiers du gouvernement français et les doctorants en cotutelle internationale (selon les termes de la convention).

La carte IZLY est une carte d'identité étudiante ou professionnelle délivrée par votre établissement d'inscription. Elle vous donne accès aux bibliothèques universitaires et fait office de porte-monnaie électronique utilisable dans les lieux de restauration universitaires et pour d'autres services proposés par le CROUS

 www.izly.fr



L'application SIGED

(Système d'information et de gestion
des écoles doctorales)

SIGED est une application informatique conçue pour tous les doctorants de l'Université de Lyon et les établissements concernés.

C'est sur SIGED que vous avez constitué votre « dossier doctorant », après avoir reçu un identifiant et un mot de passe, et que votre admission a été validée étape par étape.

C'est via SIGED que vous renouvelerez votre inscription auprès de l'école doctorale et de votre établissement chaque année.

SIGED offre d'autres ressources et notamment la possibilité :

- › de vous inscrire aux formations transversales proposées aux doctorants ;
- › de renseigner votre profil et votre cursus. Ces informations nous permettent de mieux vous connaître et de pouvoir vous adresser des renseignements ciblés, par exemple sur les Journées pour l'Emploi des Docteurs (JED) ou sur les bourses de mobilité.

Lors de votre première inscription, les établissements demandent aux doctorants de signer une Charte informatique. Celle-ci définit les conditions d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des étudiants. Elle vous est communiquée via SIGED. Vous devrez la lire, l'approuver, la signer et l'intégrer à votre dossier d'inscription.

3 La cotutelle internationale de thèse

Définie par l'arrêté du 25 mai 2016, la cotutelle internationale de thèse permet à un doctorant d'obtenir simultanément le grade de docteur français et le grade étranger équivalent après une soutenance unique.

Pour cela, le doctorant doit :

- › s'inscrire simultanément dans deux établissements d'enseignement supérieur pour y préparer sa thèse, ce qui peut nécessiter de suivre deux cursus de formation doctorale, selon que les établissements l'exigent ou pas ;
- › être encadré par deux directeurs de thèse, un dans chacun des deux établissements ;
- › séjourner par périodes alternatives dans les deux établissements pendant la durée de la thèse.

Cette procédure s'applique dès la première année de thèse et est légalisée par une convention de cotutelle. Dans chaque établissement, un service est en charge de la rédaction des conventions de cotutelle. C'est à lui que vous devez vous adresser si le principe d'une cotutelle a été accepté par les deux directeurs de thèse. Les périodes de mobilité, les règles de soutenance, le paiement des droits d'inscription, les droits de propriété intellectuelle, etc., sont inscrits dans la convention et font l'objet de négociations.

4 La convention de formation

L'arrêté du 25 mai 2016 définit une convention de formation. Signée par le directeur de thèse et par le doctorant, elle reprend l'ensemble des éléments contractuels qui organisent le projet de thèse. On y trouve notamment l'intitulé du sujet de thèse, où et sous la direction de qui celui-ci est conduit, selon quel calendrier, etc. Elle inclut également le projet professionnel du doctorant et le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel. Cette convention fixe les droits et devoirs des parties en présence. C'est sur cette base, et celle de la charte du doctorat, que le comité de suivi individuel du doctorant suit le bon déroulement de votre cursus.

5 La voix des doctorants

Les doctorants sont représentés dans plusieurs instances paritaires, comme le Conseil de laboratoire, le Conseil de l'école doctorale, la commission recherche de l'établissement et le Conseil académique de la COMUE. Leurs représentants élus peuvent ainsi faire entendre la voix des doctorants et participer aux décisions stratégiques qui engagent le devenir des chercheurs. Dans votre laboratoire, des panneaux d'affichage sont consacrés aux activités syndicales et de représentation.

Les représentants des doctorants

Renseignez-vous sur le site Internet de votre école doctorale et celui de votre établissement d'inscription.



© Jean-François Marin/Divergence-photo.com

Journée pour l'emploi des docteurs, juin 2013, organisée par l'Université de Lyon.

DOCTORANTS ÉTRANGERS

1 Séjourner et travailler en France

- vous avez un visa CESEDA R 311-3 9°
- vous avez un visa CESEDA R 311-3 6°
- vous avez un visa CESEDA L 313-20 4°

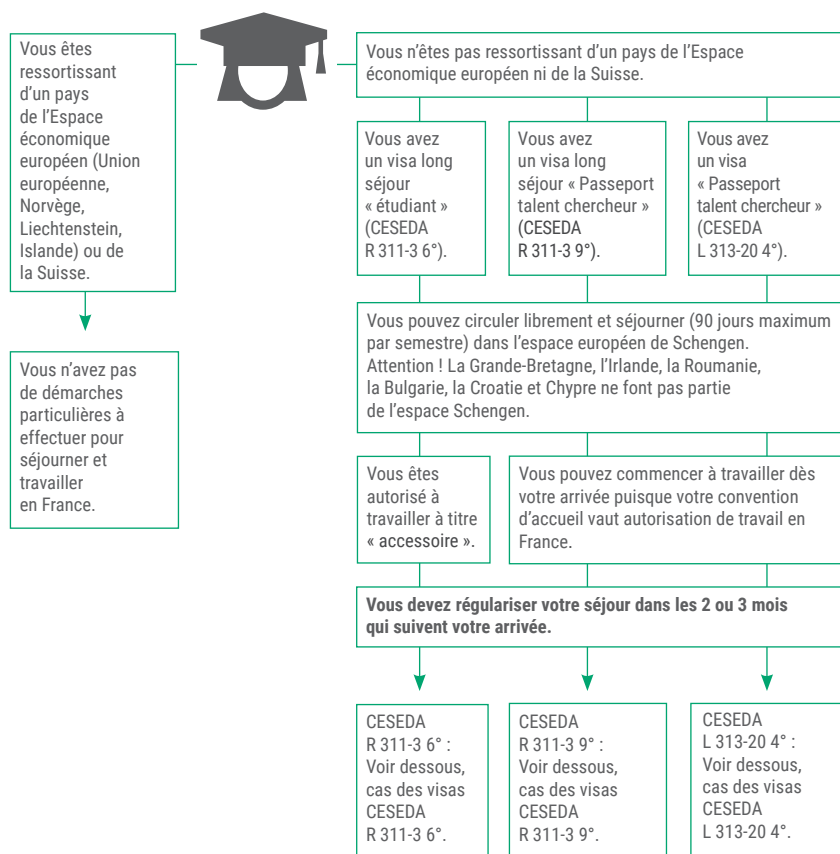
2 Apprendre ou améliorer votre français

« Si vous êtes de nationalité étrangère, votre séjour en France et l'autorisation de travailler peuvent être soumis à conditions. »

1 Séjourner et travailler en France

Pour séjourner et travailler en France durant votre thèse, vous devez effectuer des démarches administratives qui dépendent de votre situation et du visa qui vous a été délivré.

Si vous souhaitez travailler en France après votre doctorat, reportez-vous au chapitre « Les choix professionnels ».



► **Vous avez un visa CESEDA L 313-20 4° « Passeport talent chercheur »**

Il s'agit d'un visa d'entrée qui vous donne le droit de demander un titre de séjour auprès de la Préfecture de votre lieu de résidence. Dans les 2 mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez vous rendre à la Préfecture de votre lieu de résidence pour y déposer votre dossier de demande de titre de séjour. Le dossier se compose de plusieurs documents administratifs dont la convention d'accueil et le contrat de travail. La Préfecture vous remet un récépissé de demande de titre de séjour. Ce récépissé est valable de 1 à 4 mois et atteste du dépôt de la demande. Ensuite vous retirez la carte de séjour à la Préfecture du lieu de votre résidence. Vous devez payer une taxe dont le montant vous sera communiqué lors du dépôt de votre dossier. Le titre de séjour qui vous sera remis aura la même durée que votre convention d'accueil.

► **Vous avez un visa CESEDA R 311-3 9° « Passeport talent chercheur »**

Il s'agit d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).

Attention, la convention d'accueil ne vaut autorisation de travail que pour les missions listées sur cette dernière.

1^{re} année

Dans les 2 mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez faire parvenir à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) le formulaire de « demande d'attestation OFII » qui vous a été délivré avec votre visa, accompagné de la liste des pièces demandées. Vous serez ensuite convoqué à l'OFII pour faire valider votre visa en lui donnant « valeur de titre de séjour ». Vous devrez vous munir d'un timbre fiscal d'un coût de 250 euros. Il peut être acheté en ligne sur : www.timbresofii.fr ou dans un bureau de tabac.

2^e et 3^e années

Dans les 2 mois qui précèdent l'expiration de votre visa valant titre de séjour, vous devrez faire une demande de renouvellement de votre titre de séjour pour pouvoir rester en France. La demande se fait auprès de la préfecture du département où vous résidez, celle du Rhône si vous habitez dans l'agglomération de Lyon, celle de la Loire si vous habitez à Saint-Étienne ou ses environs.

Le dossier se compose de plusieurs documents administratifs dont la convention d'accueil et le contrat de travail (signé par vous et votre employeur). La préfecture vous remet, en principe immédiatement, un récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour. Ce récépissé est valable de 1 à 4 mois et atteste du dépôt de la demande. Ensuite, vous retirerez la carte de séjour temporaire à la préfecture du lieu de la demande. Vous devrez payer une taxe dont le montant vous sera communiqué lors du dépôt de votre dossier. Cette taxe se règle au moyen d'un timbre fiscal qui peut être acheté dans un bureau de tabac.

*Le titre de séjour
a une durée limitée dans le temps.
Pensez à demander son renouvellement
2 mois avant la date d'expiration
de la carte ou du visa.*



› Vous avez un visa CESEDA R 311-3 6° « Étudiant »

Il s'agit d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).

Ce visa porte les mentions « CESEDA R 311-3 6° » et « Autorise travail limité 60% durée légale », dans tous les secteurs d'activité.

1^{re} année

Dans les 2 mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez faire parvenir à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) le formulaire de « Demande d'attestation OFII » qui vous a été délivré avec votre visa, accompagné des pièces demandées. Vous serez ensuite convoqué à l'OFII pour faire valider votre visa en lui donnant « valeur de titre de séjour ».

Vous devez, à ce moment-là, justifier de votre inscription administrative dans un établissement d'enseignement supérieur et acquitter la taxe OFII, d'un montant de 60 euros. Cette taxe se règle au moyen d'un timbre fiscal qui peut être acheté dans un bureau de tabac ou en ligne sur www.timbreofii.fr.

2^e et 3^e années

Dans les 2 mois qui précèdent l'expiration de votre visa « valant titre de séjour », si vous souhaitez poursuivre votre doctorat en France, vous devez solliciter une carte de séjour temporaire auprès de la préfecture de votre lieu de résidence. La demande se fait auprès de la préfecture du département où vous résidez, celle du Rhône si vous habitez dans l'agglomération de Lyon, celle de la Loire si vous habitez à Saint-Étienne ou ses environs.

La préfecture vous remet, en principe immédiatement, un récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour. Ce récépissé est valable de 1 à 4 mois et atteste du dépôt de la demande.

Ensuite, vous retirerez la carte de séjour temporaire à la préfecture du lieu de la demande. Vous devrez payer une taxe dont le montant vous sera communiqué lors de du dépôt de votre dossier. Cette taxe se règle au moyen d'un timbre fiscal qui peut être acheté dans un bureau de tabac.

Pour travailler

Avec ce visa, vous êtes autorisé à travailler « à titre accessoire » pour une durée maximum de 964 heures par an (60 % de la durée annuelle légale du travail). Cette durée commence à partir de la délivrance du titre de séjour ou de la validation du visa de long séjour valant titre de séjour.

Une autorisation provisoire de travail est requise :

- › pour les étudiants algériens : l'autorisation est limitée à 50 % de la durée annuelle du travail, soit 850 heures par an ;
- › pour travailler au-delà de 964 heures par an, pour les autres ressortissants non-européens.

Dans ces cas, il vous faut déposer une demande auprès de l'unité territoriale de la DIRECCTE de votre domicile. La demande doit être accompagnée d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail et de votre titre de séjour.

📍 <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Rhone>
et www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives

Traduction des documents administratifs



Dans les dossiers pour la préfecture, les documents originaux en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français. Pour être recevables, les traductions doivent être réalisées par des traducteurs assermentés, experts auprès d'une Cour d'appel française. Ceux de la Cour d'appel de Lyon figurent sur www.ca-lyon.justice.fr

Attention ! Si c'est votre première demande, ne sortez pas du territoire français tant que vous n'avez pas obtenu votre titre de séjour. Vous risqueriez de ne pas pouvoir rentrer en France !

📍 www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives

L'espace Ulys vous accompagne dans votre installation sur le site Lyon Saint-Étienne. Pour bénéficier des services (formalités administratives, aide à la recherche d'un logement, invitation à des événements et des soirées d'accueil, cours de français...), merci de bien vouloir au préalable vous inscrire sur la base de données pour les chercheurs et doctorants internationaux.

 www.espace-ulyes.fr



**ESPACE
ULYS**
Université de Lyon

2 Apprendre ou améliorer votre français

Même si votre langue de travail est l'anglais, la connaissance du français facilitera votre installation et votre insertion sociale. En tant que doctorant, vous bénéficiez de plusieurs offres pour suivre des cours de français. Ces cours sont subventionnés en partie ou totalement.

La formation des doctorants proposée par l'Université de Lyon inclut des cours de français. Ceux-ci commencent généralement fin janvier ou début février et sont de tous niveaux. Ils donnent lieu à validation pour le doctorat.

 www.universite-lyon.fr/doctorat, rubrique « Mobilité internationale »

Certains **établissements de l'Université de Lyon** proposent chaque semestre des cours de français à leurs doctorants. Ils peuvent commencer dès septembre-octobre. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre établissement d'inscription.

contacts FLE (Français langue étrangère)

Université Claude Bernard Lyon 1 : inscription.fle@univ-lyon1.fr

Université Lumière Lyon 2 : cief@univ-lyon2.fr

Université Jean Monnet Saint-Étienne : annick.lafond@univ-st-etienne.fr

ENS de Lyon : veronique.rancurel@ens-lyon.fr

ENTPE : brendan.keenan@entpe.fr

École centrale : florence.milon@ec-lyon.fr

INSA de Lyon : delphine.fradais@insa-lyon.fr

École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne : guelon@emse.fr

Si vous arrivez à Lyon accompagné de votre conjoint, l'espace Ulys peut lui proposer des cours de français de niveau débutant à intermédiaire (module de 32h). Pour ces cours, une participation forfaitaire de 80euros sera demandée. Les conditions pour en bénéficier sont détaillées sur le site de l'espace Ulys.

 www.espace-ulyes.fr

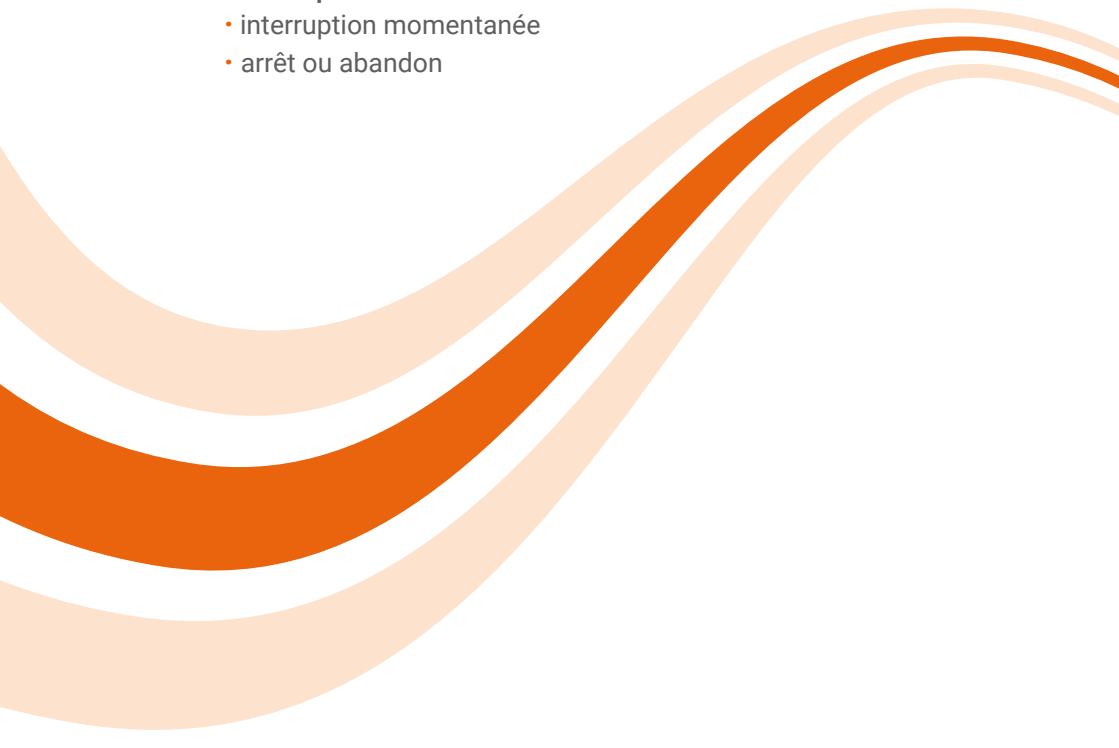




© David Venier - Université Jean Moulin Lyon 3

Manufacture des Tabacs, Université Jean Moulin Lyon 3

LE CADRE LÉGAL DU TRAVAIL DOCTORAL

- 1** Le contrat doctoral
 - 2** Conventions industrielles de formation par la recherche CIFRE
 - 3** Attaché temporaire d'enseignement et de recherche ATER
 - 4** Autres contrats et bourses
 - 5** Interruption et/ou abandon du travail doctoral
 - interruption momentanée
 - arrêt ou abandon
- 

« Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche encadrée par des obligations et des droits. »

1 Le contrat doctoral

Le contrat doctoral est un contrat à durée déterminée (CDD) de droit public d'une durée de 3 ans.

Il peut être prolongé d'une durée maximale de 1 an si « des circonstances exceptionnelles concernant les travaux de recherche le justifient » ou si vous avez bénéficié, en cours de contrat, « d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption, de maladie d'une durée supérieure à 4 mois consécutifs ou d'un congé d'au moins 2 mois suite à un accident de travail » (Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009).

Le volume annuel de temps de travail est fixé à 1 607 heures. Il peut être exclusivement consacré aux travaux de recherche doctorale ou être réparti entre des travaux de recherche (à hauteur de 1/6 du temps de service) et une ou des activités à choisir parmi les suivantes

- › un service d'enseignement de 64 heures équivalent TD au maximum ;
- › des missions d'expertise (qui peuvent être accomplies dans une collectivité territoriale, une administration, une association, un établissement public, une fondation), ou de valorisation scientifique de 32 jours.

La rémunération minimale est de 1758 euros bruts mensuels. Les activités complémentaires sont rémunérées ainsi : l'heure d'enseignement est rémunérée au taux fixé pour les TD ; chaque journée est rémunérée le double du taux fixé pour les TD (au minimum).

 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, rubrique « recherche »

Voir le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

2 Conventions industrielles de formation par la recherche – CIFRE

Une convention industrielle de formation par la recherche ou CIFRE est un contrat de droit privé établi par une entreprise, une collectivité territoriale, une association, qui embauche un doctorant en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) de 3 ans. Le salaire brut minimum mensuel est de 1957 euros. Les CIFRE sont subventionnées à hauteur de 14 000 euros par an par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La mise en œuvre en a été confiée à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) qui étudie les dossiers de candidature.

 www.anrt.asso.fr, espace « CIFRE »

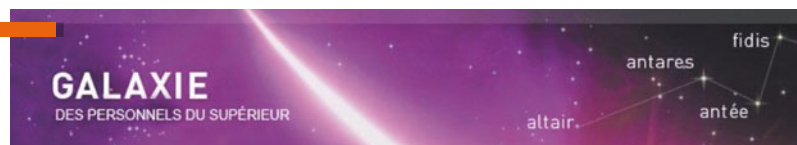
3 Attaché temporaire d'enseignement et de recherche – ATER

Un doctorant peut exercer une fonction d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) durant sa dernière année de doctorat (ou jusqu'à 3 ans s'il est fonctionnaire ou fonctionnaire-stagiaire).

Les ATER à temps plein sont redevables d'un service d'enseignement annuel de 192 heures équivalent TD (1 heure de cours magistral = 1,5 heure de TD). À la rémunération mensuelle de 2041,95 euros (indice brut 513) s'ajoute une prime de recherche et d'enseignement supérieur semestrielle ou annuelle.

 www.education.gouv.fr/cid1217/les-attaches-temporaires.html

Voir le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur sur le site du ministère de l'Éducation nationale.



 <http://doc.tlti-informatique.net/web/altair-cand>

L'application ALTAIR, disponible à partir du site Galaxie, est dédiée au recrutement des ATER. Vous y trouverez les offres de postes ainsi que la marche à suivre pour candidater.

4 Autres contrats et bourses

› Autres contrats de travail

Certains doctorants sont embauchés par un établissement public d'enseignement supérieur, un institut de recherche ou une fondation privée dans le cadre d'un contrat de 1 an renouvelable. C'est le cas lorsque le doctorant est recruté pour un projet de recherche financé, par exemple, par une collectivité locale ou par une ANR. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un contrat doctoral et les dispositions concernant les activités complémentaires ne s'appliquent pas. Reportez-vous à votre contrat pour connaître vos droits et devoirs.

› Bourses

Si vous bénéficiez d'une bourse pour mener votre projet doctoral, vous n'êtes pas lié par un contrat de travail mais par le règlement de la bourse que vous avez signé. Pour l'établissement, et pour votre protection sociale, votre statut est celui d'un étudiant.

5 Interruption et/ou abandon du travail doctoral

Les conditions et les modalités d'interruption ou d'abandon du travail doctoral sont décrites dans votre contrat de travail, dans le règlement de votre bourse ou dans la convention de cotutelle. Lisez-les attentivement avant de prendre toute décision.

Si vous souhaitez interrompre ou abandonner votre thèse, c'est d'abord avec votre ou vos directeurs de thèse que vous devez en parler. Que l'interruption soit temporaire ou définitive, l'école doctorale, le laboratoire et l'établissement devront être avertis.

› Interruption momentanée

Une interruption longue, pour maladie, accident de travail, maternité, etc., peut entraîner le report de votre travail de thèse sur une année supplémentaire. Une dérogation pourra alors vous être accordée pour une 4^e année.

Si vous êtes sous contrat doctoral, une prolongation de contrat pour une durée équivalente à celle de votre interruption, et de 1 an maximum, est possible et envisagé par la loi.

› Césure

L'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, a créé le droit à une césure. "À titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois [...].

- 
- › Durant cette période, vous suspendez temporairement votre formation et votre travail de recherche, mais avez la possibilité de rester inscrit au sein de votre établissement.
 - › Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse.
 - › Votre établissement vous garantit votre réinscription au sein de la formation doctorale à la fin de la période de césure”.

Attention ! En dehors des cas cités ci-dessus, et à partir de votre 1^{ère} inscription, vous êtes réputé en cours de doctorat pour 3 années et vous devrez renouveler votre inscription et acquitter les droits chaque année jusqu'à la soutenance de la thèse.

› Arrêt ou abandon

Si vous êtes salarié pour votre travail de thèse, vous devez suivre les dispositions prévues par votre contrat de travail pour mettre fin à votre engagement soit par démission, soit d'un commun accord avec votre employeur.

Si vous êtes boursier, le règlement de votre bourse comprend une clause sur l'interruption ou l'abandon. Lisez-la attentivement avant de prendre votre décision.

L'arrêt du doctorat peut également intervenir sur demande motivée de vos responsables scientifiques. Dans ce cas, il s'agit d'un licenciement assorti d'un préavis dont la durée dépend du contrat que vous avez signé (public ou privé).

En l'absence de contrat de travail, vous prendrez les dispositions nécessaires d'un commun accord avec votre directeur de thèse et les directeurs du laboratoire et de l'école doctorale.



© Université Lumière Lyon 2

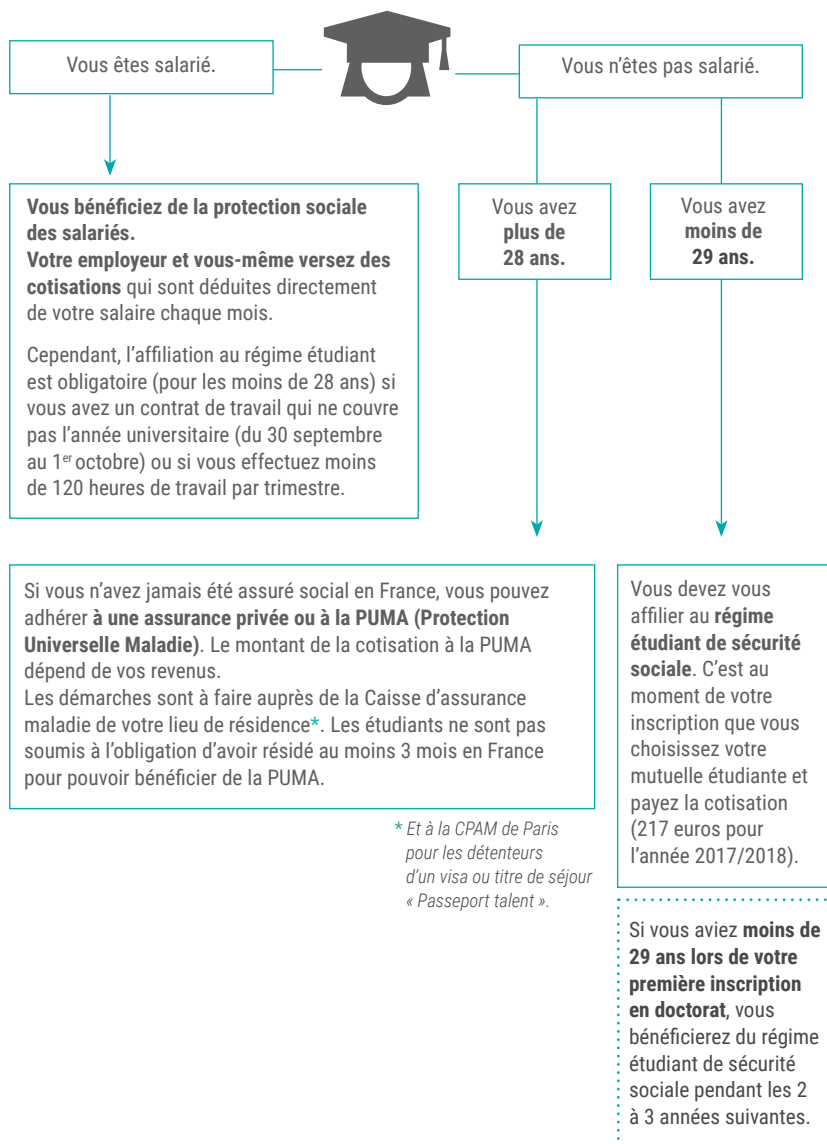
Grand Amphithéâtre du Palais Hirsch, Université Lumière Lyon 2



LA PROTECTION SOCIALE



« La protection sociale s'étend à tous les doctorants, étrangers ou français, qu'ils soient salariés ou non. »



Grâce à la protection sociale, vous bénéficiez du remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité. Vous bénéficiez également d'une assurance accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP) qui vous couvre en cas d'accident survenu durant vos travaux de recherche ou pendant une formation, lors des trajets domicile-travail ainsi qu'à l'occasion de stages en France ou à l'étranger.

Si vous êtes salarié, vous cotisez également pour le risque chômage et la retraite. Vous bénéficiez des prestations invalidité et décès et avez droit à des indemnités pour congé maternité et pour congé parental.

 www.ameli.fr, rubrique « Droits et démarches »

Attention ! Si vous n'êtes pas inscrit en doctorat dans un établissement français, vous ne bénéficiez pas de la sécurité sociale étudiante. Merci de souscrire une assurance santé privée.

CPAM Paris pour les passeports talent chercheur :

Assurance Maladie de Paris

SRI / Talents

75948 PARIS cedex 9

Plateforme téléphonique français / anglais :

0811 36 36 46

En cas de déplacement en France ou à l'étranger, vous devez demander un ordre de mission à votre employeur ou au directeur du laboratoire. Si vous effectuez un séjour de recherche dans une autre université ou un autre laboratoire et que vous n'êtes pas salarié, demandez une convention de stage. Elle vous apporte une couverture durant le séjour.





© CNRS Photothèque - Jérôme Chatin



LA CONDUITE DE LA THÈSE

1 L'encadrement et le suivi

- le directeur de thèse
- le directeur de laboratoire
- l'école doctorale

2 La langue de travail et de rédaction

3 La rédaction de la thèse

4 La soutenance et ses étapes

- la langue de la soutenance
- le choix de la date et du lieu de soutenance
- le choix des rapporteurs
- la composition du jury
- le dépôt de la thèse avant la soutenance
- la soutenance
- après la soutenance
- le cas de la cotutelle

5 La propriété intellectuelle

- la propriété littéraire et artistique
- la propriété industrielle

6 Le règlement des conflits



« Mener une thèse à bien impose de connaître, respecter et anticiper certaines étapes et règles clé. »

1 L'encadrement et le suivi

› Le directeur de thèse

Votre directeur de thèse est un chercheur hautement qualifié, titulaire d'une habilitation à diriger les recherches (HDR). Il vous accompagne dans votre évolution de jeune chercheur, supervise votre projet de recherche tout au long du doctorat, vous apporte un encadrement scientifique et personnel et s'engage à vous consacrer une part significative de son temps. Il peut être secondé par un coencadrant dont l'implication est validée par la commission recherche de l'établissement, voire par un comité d'encadrement. Ce coencadrant peut venir du monde socio-économique et, dans ce cas, le nombre de coencadrants peut être porté à deux.

Le directeur de thèse



- › « a l'entière responsabilité de l'encadrement scientifique de votre travail de thèse,
- › s'engage à suivre régulièrement la progression de votre travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis,
- › a le devoir de vous informer des appréciations positives ou des objections et des critiques que votre travail pourrait susciter, notamment lors de la soutenance,
- › doit favoriser votre intégration dans le laboratoire qui vous accueille ».

⊕ **Charte du doctorat de l'Université de Lyon**

Il vous appartient de l'informer régulièrement de l'avancement de vos travaux, des difficultés que vous rencontrez et de votre emploi du temps.

› Le directeur de laboratoire

Il est responsable de ce qui se passe dans l'unité de recherche qu'il dirige. Il vous accueille, signe la Charte du doctorat de l'Université de Lyon et, si vous êtes salarié, le procès-verbal d'installation.

» L'école doctorale

Une des missions principales des écoles doctorales est d'assurer un suivi régulier du doctorant et du déroulement de sa thèse tout au long de son parcours, en partenariat avec les laboratoires.

Elle met notamment en place un comité de suivi individuel. Créé par l'arrêté du 25 mai 2016, "il veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement."

 **Consultez le site de votre école doctorale.**

Step - Signalement des thèses en préparation



Step est une interface que renseignent les gestionnaires des thèses en préparation des établissements, principalement les universités. Pour chaque nouveau projet de thèse, une fiche « signalétique » est créée, contenant notamment les données relatives à l'affiliation du doctorant et à la soutenance de sa thèse. Vous disposez d'un accès vous permettant de saisir et compléter certaines données.

Accessible depuis le site www.theses.fr, l'ensemble de ces données permet aux acteurs de la recherche de disposer d'un état des lieux des thèses en cours, et de pouvoir faire le point sur un thème de recherche ou sur une discipline.

 <http://m.abes.fr/Theses/Les-applications/Step>

site de l'Agence bibliographique pour l'enseignement supérieur

2 La langue de travail et de rédaction

Vous pouvez effectuer vos recherches en français, en anglais ou dans toute autre langue, selon ce qui a été prévu dans le projet doctoral.

La rédaction du mémoire de thèse doit se faire en langue française. La rédaction dans une autre langue peut toutefois être autorisée, dans certains cas bien précis, sur demande motivée adressée au chef d'établissement et au directeur de l'école doctorale par le directeur de thèse. Cette demande doit être faite au cours de la 3^e année de doctorat, avant le dépôt du dossier de soutenance.

Si la rédaction dans une autre langue est autorisée, les documents suivants doivent figurer en langue française dans le mémoire :

- › la page de garde en langue française, avec le titre de la thèse bilingue ;
- › l'introduction ;
- › le sommaire ;
- › un résumé de chaque chapitre ;
- › la conclusion.

Si votre connaissance du français est insuffisante, vous pouvez bénéficier de cours de français. Reportez-vous p. 21.

3 La rédaction de la thèse

La rédaction du mémoire de thèse doit suivre des règles quant au fond et à la forme.

C'est votre directeur de thèse qui vous oriente sur le fond et suit l'avancement de vos travaux. Il vous accompagne, en particulier, pour :

- › définir votre problématique ;
- › constituer votre bibliographie ;
- › délimiter le cadre de votre terrain de recherche.

La forme doit respecter certaines obligations, notamment pour les pages de titre et les pages liminaires, qui doivent impérativement contenir certains éléments, dans un ordre précis.

D'autres points de forme comme la typographie, la présentation des notes et de la bibliographie, etc., ne répondent à aucune obligation légale et varient souvent selon l'usage en vigueur dans une discipline, un établissement, etc. Certains proposent des feuilles de style, des tutoriels, voire une charte graphique, que vous pouvez ou devez utiliser.

Pour savoir quel format de fichier électronique utiliser (notamment pour les images et autres documents multimédias insérés dans la thèse) consultez la liste des formats archivables : www.cines.fr/archivage/.

Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants

Ministère de l'Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, 2007.

Consultez le site de votre bibliothèque universitaire

Des services d'aide à la rédaction de la thèse vous sont proposés.

4 La soutenance et ses étapes

En fin de 2^e année, l'échéance de la soutenance doit être envisagée à partir d'un calendrier de travail planifié dans le temps. Si un délai supplémentaire apparaît nécessaire, il doit être décidé à ce moment-là avec le directeur de l'école doctorale et le financement doit être envisagé.

La préparation du dossier administratif de soutenance exige la même rigueur que la préparation de la thèse elle-même : elle ne peut pas et ne doit pas être réalisée dans l'urgence.

C'est le chef d'établissement qui autorise la soutenance après avis du Directeur de l'École doctorale, sur proposition du Directeur de thèse et sur avis des rapporteurs désignés pour juger le manuscrit de thèse. Les modalités de la soutenance sont régies par l'arrêté du 25 mai 2016 et par certaines spécificités propres à chaque établissement.

Consultez le site de votre établissement

Il décrit les formalités à accomplir pour la soutenance et le dépôt de la thèse.

› La langue de la soutenance

Si vous souhaitez soutenir dans une autre langue que le français, vous devez au préalable obtenir l'autorisation du directeur de votre école doctorale et du chef d'établissement. Le cas échéant, un résumé substantiel en français devra être présenté oralement.

Assurez-vous, en composant votre jury, que ses membres soient suffisamment familiarisés avec la langue de soutenance.

› Le choix de la date et du lieu de soutenance

C'est au directeur de thèse de proposer une date prévisionnelle de soutenance au moins 3 mois avant l'échéance.

Attention aux délais qui peuvent parfois nécessiter une réinscription administrative. Par exemple, si vous êtes inscrit pour l'année universitaire N/N+1, vous pouvez soutenir jusqu'au 30 septembre de l'année N+1, au plus tard. Une soutenance postérieure au 1^{er} octobre vous imposera sans doute une réinscription en thèse pour l'année N+1/N+2. Vérifiez-le auprès de votre établissement d'inscription.

Attention ! Pour être candidat à la qualification au poste de maître de conférences par le Conseil national des universités (CNU), 1^{re} étape d'une carrière académique, il faut avoir soutenu sa thèse avant une date limite, fixée chaque année autour du 15 décembre.

Le lieu de la soutenance est l'établissement d'inscription, sauf disposition particulière validée par le chef d'établissement.

› Le choix des rapporteurs

Le premier document qui doit être déposé au secrétariat de l'école doctorale puis transmis à l'établissement d'inscription est une proposition de deux rapporteurs.

Les rapporteurs sont des chercheurs ou enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) extérieurs à l'établissement d'inscription et à l'école doctorale. Dans le cas de travaux impliquant des personnes du monde socio-économique qui n'appartiennent pas au monde universitaire, un troisième rapporteur, reconnu pour ses compétences dans le domaine, peut être désigné sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Leur rôle est de lire votre thèse avant que vous ne souteniez et d'en préparer un rapport sur la base duquel vous serez ou non autorisé à soutenir. Une fois les rapporteurs proposés par l'école doctorale après avis du directeur de thèse, le chef d'établissement les nomme et les informe de leur mission. Ce « feu vert » permet alors au candidat d'envoyer officiellement son mémoire de thèse aux rapporteurs. Leurs rapports doivent parvenir à l'établissement d'inscription au plus tard 14 jours avant la date de soutenance prévue.

Pour proposer une personnalité étrangère (professeur ou non, pour laquelle l'HDR n'existe pas), un CV détaillé comprenant la liste des travaux et des publications ainsi que le nombre de thèses encadrées et soutenues doit être joint à la demande de désignation des rapporteurs.

› La composition du jury

Le jury de thèse est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse.

Sa composition obéit à des règles précises :

- › compter entre 4 et 8 membres ;
- › la moitié au moins du jury doit être constituée de professeurs ou assimilés ;
- › la moitié au moins doit être constituée de personnalités extérieures à l'établissement d'inscription et à l'école doctorale ;
- › sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Votre établissement peut également avoir des exigences spécifiques en matière de composition du jury. Contactez-le pour plus d'informations. Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Une fois les rapports reçus, le chef d'établissement peut signer l'autorisation de soutenance, qui permet alors l'édition de l'avis de soutenance et la convocation des membres du jury.

» Le dépôt de la thèse avant la soutenance

Au plus tard 1 mois avant la soutenance, vous devez déposer votre thèse sous forme électronique auprès du service chargé du doctorat de votre établissement d'inscription ou de la Bibliothèque de l'établissement d'inscription. Vous devrez fournir des exemplaires sur support papier si des membres du jury en ont fait la demande. Une attestation de dépôt vous sera délivrée.

À cette occasion, vous renseignerez le bordereau d'enregistrement des thèses papier et fournirez tous les éléments nécessaires à la description de votre thèse dans l'application Star.

Attention ! Selon l'établissement, cette modalité s'effectue après la soutenance.

» La soutenance

L'arrêté du 25 mai 2016 stipule que « la soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré ».

Après délibération, le jury prononce l'admission ou l'ajournement. Attention, depuis l'arrêté du 25 mai 2016, le directeur de thèse participe au jury, mais ne prend pas part à la décision. Un rapport de soutenance, signé par le président du jury et contresigné par l'ensemble des membres du jury est remis au doctorant dans le mois suivant sa soutenance.

Consultez le site de votre établissement

Il décrit les formalités à accomplir pour la soutenance, l'enregistrement et le dépôt de la thèse.

Faites passer le mot !

La soutenance est une occasion de vous faire connaître et de faire connaître votre travail. Aussi, outre la famille, les amis et les collègues, pensez à inviter les personnes extérieures à l'université que vous avez rencontrées à l'occasion de votre travail et celles qui peuvent être intéressées par votre sujet. Ne croyez pas qu'assister à une soutenance soit une corvée. Pour les personnes extérieures, c'est une fenêtre ouverte sur l'université et la recherche.

› Après la soutenance

Si votre jury de thèse a demandé des modifications, vous devrez déposer l'exemplaire modifié de la thèse dans un délai de 3 mois.

À l'issue de la soutenance de thèse, et à réception du rapport de soutenance, il vous sera délivré dans les meilleurs délais une attestation de diplôme. Dans un second temps, et après le dépôt définitif de votre thèse, l'Université de Lyon vous remet le diplôme national qui vous confère le grade de docteur.

⊕ Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale

Pour en savoir plus sur les modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat.

Signalement, diffusion et archivage des thèses soutenues



Toutes les thèses, quel que soit leur support, sont signalées par les services de documentation des établissements :

- › dans le Sudoc, le répertoire national des thèses de doctorat françaises,
- › sur Thèses.fr, le moteur de recherche des thèses,
- › dans le catalogue de votre établissement.

Les établissements ont obligation d'assurer la diffusion des thèses soutenues en leur sein.

- › Les thèses imprimées sont conservées par la bibliothèque universitaire qui en assure la diffusion, sauf clause de confidentialité. Les thèses électroniques sont envoyées au Cines (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) pour archivage et sont accessibles, sauf clause de confidentialité, selon les modalités choisies par le docteur. Celui-ci signe un contrat définissant ces modalités de diffusion : diffusion sur internet ou diffusion limitée à l'intranet de l'établissement.
- › L'établissement assure cette diffusion soit sur un serveur propre, soit sur un serveur extérieur (Thèses.fr, TEL).
- › Vous pouvez aussi diffuser votre thèse sur les sites de votre choix, en vous assurant le droit de diffusion pour d'éventuels documents intégrés à votre thèse.

⊕ www.abes.fr/Theses/Espace-pour-les-doctorants

Consultez le Guide du doctorant.

› Le cas de la cotutelle

Dans le cadre d'une thèse en cotutelle internationale, les modalités de soutenance (lieu, rapporteurs, membres du jury, etc.) sont négociées entre les établissements, parfois même prévues dans la convention de cotutelle.

Le dépôt de la thèse, avant et après la soutenance, doit se faire dans les deux établissements d'inscription selon les calendriers et les modalités propres à chacun. Renseignez-vous auprès du directeur de thèse de l'établissement partenaire.

5 La propriété intellectuelle

En France, la propriété intellectuelle (PI) consiste en un ensemble de droits sur les « créations de l'esprit », à savoir les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les logiciels et bases de données, les symboles, noms, images, les dessins et modèles.

Lutte contre le plagiat



D'après le dictionnaire Le Robert, le plagiat consiste à « s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et à les présenter comme siens ». Cette pratique est contraire à la loi et à l'éthique de la recherche.

« Le respect du Code de la propriété intellectuelle et l'honnêteté interdisent que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli soi-même. Le plagiat est une faute grave, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales. »

Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation des sources documentaires de l'Université de Lyon.

Afin de lutter contre le plagiat, des établissements de l'Université de Lyon se sont dotés de logiciels de détection. Les doctorants et les directeurs de thèse peuvent les utiliser selon les conditions proposées par l'établissement.

La propriété intellectuelle se divise en deux branches :

- › **La propriété littéraire et artistique**, comprenant les « droits d'auteur », regroupement de « droits moraux » et de « droits patrimoniaux », s'applique aux œuvres littéraires et artistiques. Les droits d'auteur concernent directement les doctorants puisqu'une thèse est considérée comme une œuvre de l'esprit personnelle. Le doctorant possède ainsi :
 - › des « droits moraux » exclusifs sur la thèse dont il est l'auteur, ainsi que sur les publications et conférences qu'il a pu présenter dans le cadre de son travail de thèse,
 - › des « droits patrimoniaux » permettant l'exploitation des « œuvres de l'esprit ». Ils sont cessibles. C'est le cas lorsque le doctorant est employé pour réaliser ses travaux de recherche : le contrat de travail prévoit des dispositions concernant la dévolution des droits à l'employeur.
- › **La propriété industrielle** comprenant, entre autres, les brevets d'invention qui appartiennent à ceux qui ont déposé les demandes de brevets et qui peuvent être différents des inventeurs eux-mêmes.

En cas de cotutelle internationale de thèse, la convention prévoit les dispositions concernant la propriété intellectuelle.

✚ <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise>

Fiche « Recherches doctorales et propriété intellectuelle » de la Confédération des jeunes chercheurs (CJC)

✚ www.universite-lyon.fr/doctorat

Module de formation doctorale « Recherche et industrie : les enjeux de la PI » proposé par l'Université de Lyon

6 Le règlement des conflits

Les conflits font partie de la vie professionnelle. Dans la mesure du possible, ils doivent être réglés à l'amiable, en faisant intervenir, si nécessaire, une tierce personne, comme le directeur de l'équipe ou du laboratoire, ou votre encadrant.

Un conflit avec votre directeur de thèse est une situation plus délicate. S'il advient et qu'il persiste, c'est vers votre comité de suivi individuel que vous devez vous tourner. Vous pouvez également demander conseil aux représentants des doctorants de votre laboratoire ou de votre école doctorale.

Si ces premières démarches ne règlent pas le conflit, le directeur de l'école doctorale pourra demander le recours d'un médiateur, selon les modalités prévues par la Charte du doctorat de l'Université de Lyon.





© éric Le Roux - service communication - UCBL

SE FORMER AU TRAVAIL DE RECHERCHE

- 1 Participer à la vie du laboratoire
- 2 S'informer et faire de la veille
- 3 Publier ses travaux
- 4 Participer à des colloques
- 5 Apprendre à transmettre des connaissances complexes
- 6 Organiser des séminaires
- 7 Créer un laboratoire junior
- 8 S'insérer dans des réseaux de recherche
- 9 Diversifier ses compétences par la formation
- 10 Valoriser sa thèse dans le monde socio-économique
- 11 S'engager dans la vie associative

« Le doctorat est une immersion dans le milieu professionnel de la recherche. Profitez-en pour diversifier vos expériences. »

1 Participer à la vie du laboratoire

Vous êtes membre à part entière du laboratoire auquel vous êtes rattaché. Il assure votre environnement scientifique et met des ressources à votre disposition : matériel, accès à des données, aides financières... C'est souvent votre lieu de travail et il a des règles de fonctionnement que vous devez connaître et respecter.

Qu'est-ce qu'un laboratoire ?



Un laboratoire est une unité de recherche qui regroupe des chercheurs (enseignants-chercheurs, chargés de recherche, postdoc, doctorants), des personnels techniques (ingénieurs et techniciens de recherche), des personnels administratifs, des étudiants stagiaires ainsi que des chercheurs associés. La forme administrative de ce groupement varie, notamment lorsqu'elle inclut des chercheurs du CNRS ou d'autres grands organismes de recherche. On parle alors d'une unité mixte de recherche ou UMR.

2 S'informer et faire de la veille

Le travail du doctorat s'inscrit dans un paysage de connaissances très vaste. Aussi vous devez vous tenir informé des travaux antérieurs et en cours dans votre problématique, grâce à la lecture des publications des autres chercheurs. Au début de votre thèse, vous consacrerez un temps important à cette activité documentaire, laquelle se poursuivra pendant toute la durée de votre doctorat, grâce à une stratégie de veille informationnelle.

Vous devrez, préalablement, acquérir des compétences informationnelles qui vous seront utiles pour le travail de la thèse, pour votre insertion professionnelle et pour évoluer tout au long de la vie dans vos futures activités. Un large choix de formations vous est proposé par :

- › l'URFIST (Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique) de Lyon



<http://urfist.univ-lyon1.fr>

Consultez le catalogue semestriel de stages.

- › les bibliothèques et services documentaires des établissements de Lettres et Sciences humaines (universités Lyon 2, Lyon 3, Jean Monnet et la bibliothèque Diderot)

 www.universite-lyon.fr/doctorat

Formation conjointe Isidoc't dans le catalogue des formations

- › les bibliothèques et services documentaires de l'université Lyon 1 et de l'INSA de Lyon
- › votre école doctorale

3 Publier ses travaux

Tout au long de votre doctorat, conservez à l'esprit que vous préparez votre avenir professionnel. Plus vous acquerez d'expériences, plus vous pourrez ensuite les faire valoir et les valoriser. N'attendez pas pour publier, notamment des articles dans des revues qui relèvent de votre discipline.

Vous pouvez également déposer vos travaux, articles et thèses sur HAL ou HAL-SHS, une plateforme d'archives ouvertes. Ce faisant, « vous choisissez de diffuser en libre accès le résultat de vos recherches à vos collègues comme à tout internaute, et ce, où qu'ils se trouvent » (<http://blog.ccsd.cnrs.fr>). Ainsi, vous donnez de la visibilité à vos travaux, vous augmentez vos chances d'être lu et cité. Attention ! Vous ne pouvez plus retirer une publication après qu'elle a été déposée.

 **Le manuHAL : www.ccsd.cnrs.fr/support.html**

Les outils numériques facilitent les échanges et le partage des savoirs. Vous pouvez par exemple tenir un carnet de recherche en ligne tout au long de votre travail de thèse pour rendre compte de son avancement.

 <http://fr.hypotheses.org>

Revue scientifique



Une revue scientifique est une revue sélective qui ne publie que les meilleurs travaux de recherche. Pour cela, elle dispose d'un comité scientifique, groupement de chercheurs spécialisés qui acceptent ou refusent les articles soumis. Plus une revue est exigeante, plus la confiance qu'on lui accorde en matière de résultats de recherche est grande. Le Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) a établi une liste des revues en sciences humaines et sociales.

 www.hceres.fr

4 Participer à des colloques

De la même manière qu'il est important de publier vos travaux, il peut être formateur de participer à des colloques. Vous pourrez y découvrir, avant leur publication, les résultats des travaux de recherche de vos collègues, ce qui peut être utile à la réalisation de votre thèse.

De plus, vous vous ferez connaître et aurez l'occasion de rencontrer des chercheurs intéressés par les mêmes thématiques que vous.

Pour présenter une communication à un colloque, vous devrez répondre à un appel à communication en présentant un projet de conférence traitant des thèmes du colloque. Selon les disciplines, il existe différents sites recensant ces appels. Parlez-en au directeur de votre laboratoire.

À l'issue des colloques, des actes des communications peuvent être édités.

5 Apprendre à transmettre des connaissances complexes

Durant votre formation vous avez acquis un niveau de spécialisation qui fait parfois obstacle aux liens que vous pouvez vouloir établir avec des non-spécialistes, partenaires ou futurs employeurs. En effet, il n'est pas toujours facile d'expliquer un sujet de thèse ni une approche disciplinaire pointue. Il existe cependant des solutions vous permettant d'apprendre à mieux vulgariser votre travail.

› Ma thèse en 180 secondes

MT180 est un concours international durant lequel un candidat présente son sujet de thèse en 180 secondes maxi. L'Université de Lyon propose des formations innovantes, notamment basées sur le théâtre d'improvisation, pour vous aider à vous préparer. Au-delà du concours, cet exercice est un plus pour toutes futures activités où vous devrez présenter et défendre des savoirs complexes.

📍 <http://mt180.fr/>

› Ateliers BARCamp

Proposé par l'Université Lyon 1, le BARCamp offre aux doctorants la possibilité de présenter leur sujet de thèse en une dizaine de minutes. Le principe est de s'adapter à un public non initié, en utilisant des moyens ludiques, vivants, permettant de mettre à disposition des savoirs complexes.

📍 <http://portaildoc.univ-lyon1.fr/culture/barcamp/>

6 Organiser des séminaires

Les séminaires sont des réunions de travail qui permettent aux chercheurs de présenter leurs travaux aux membres de leur laboratoire ou à des personnes extérieures et de confronter leurs idées. En tant que membre d'un laboratoire, vous pouvez, avec l'accord de son directeur, organiser des séminaires. C'est une occasion pour vous de contacter des chercheurs extérieurs à votre laboratoire et de faire connaître l'orientation de vos travaux. C'est aussi l'occasion de vous familiariser avec l'organisation de manifestations scientifiques, de montrer votre implication dans le fonctionnement du laboratoire, etc. Autant de qualités appréciées si vous souhaitez poursuivre une carrière de chercheur ou d'enseignant-chercheur.

7 Créer un laboratoire junior

Certains établissements offrent la possibilité à leurs doctorants de créer un laboratoire junior. Institué pour une durée de 2 ans, il regroupe des jeunes chercheurs de moins de 30 ans (doctorants, élèves en école d'ingénieur, etc.) qui ne sont pas en poste dans un organisme de recherche ou un établissement d'enseignement supérieur. Pour cela, vous devrez présenter une proposition de création de laboratoire à l'établissement autour d'un projet.

Renseignez-vous auprès de votre établissement.

8 S'insérer dans des réseaux de recherche

Le métier de chercheur nécessite de se tenir informé des avis de publications, des colloques et des manifestations importantes qui rythment la vie de la discipline. Les réseaux, plus ou moins formels, sont l'un des canaux de diffusion de ces informations. Ce sont aussi des outils importants à mobiliser pour votre future insertion professionnelle.

Il existe des listes de diffusion auxquelles vous pouvez vous inscrire. Renseignez-vous auprès de votre directeur de thèse.

De nombreuses sociétés savantes et/ou professionnelles regroupent les membres d'une ou de plusieurs disciplines autour d'un thème ou un objet de recherche. N'hésitez pas à adhérer à celles qui sont en phase avec votre travail de recherche.

9 Diversifier ses compétences par la formation

Les écoles doctorales organisent des journées doctorales. Destinées à leurs doctorants, elles sont l'occasion de rencontrer les responsables et d'autres doctorants, d'assister à des présentations de travaux scientifiques, d'avoir des informations sur le déroulement du doctorat. N'hésitez pas à participer !

En plus d'une formation scientifique, indispensable à votre travail de thèse et encadrée par le laboratoire de recherche, vous devrez suivre des formations transversales qui ont pour but d'élargir votre culture scientifique à des domaines extérieurs à votre sujet de thèse, de vous apporter des techniques complémentaires et/ou de vous aider à préparer la poursuite de votre carrière.

Chaque école doctorale définit le nombre d'heures de formation qu'elle demande aux doctorants et dont la validation est une condition à la soutenance de thèse. Dans certains cas (cotutelle internationale, CIFRE, salarié), des dispenses partielles ou totales peuvent être accordées. Les formations doctorales ne donnent pas lieu à crédits ECTS.

L'école doctorale



Elle fédère des unités et des équipes de recherche autour d'une thématique scientifique.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un Conseil. Les membres du Conseil sont des représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche et des doctorants ainsi que des personnalités extérieures. Les réunions du Conseil donnent lieu à des comptes rendus auxquels vous pouvez avoir accès en contactant le secrétariat de l'école doctorale.

Elle a pour missions :

- › d'assurer la qualité du recrutement des candidats, de leur encadrement et de leur formation ;
- › d'aider les doctorants à mettre en œuvre leur projet professionnel et de suivre la poursuite de carrière des docteurs ;
- › d'apporter une ouverture européenne et internationale à la formation doctorale.

Le choix proposé est très large :

- › des formations scientifiques : voyez votre école doctorale ;
- › des formations pour vous aider dans votre métier de chercheur et préparer la poursuite de votre carrière : communication scientifique, gestion de projet, management, droit de la propriété intellectuelle, création d'activité, anglais... plus de 60 modules existent dans le catalogue de l'Université de Lyon ;
- › des formations destinées à préparer les doctorants à l'enseignement ;
- › des formations de français pour les doctorants étrangers, de niveau débutant jusqu'à l'écriture de la thèse : elles sont proposées par votre établissement d'inscription mais aussi par l'Université de Lyon.

Vous pouvez aussi faire valider, auprès de votre école doctorale, une formation suivie à titre personnel ou la participation à un congrès. Pour cela, vous devrez fournir les justificatifs : contenu, volume horaire, attestation de présence, etc.

Nous vous conseillons de répartir les heures de formation sur toute la durée de votre doctorat, en fonction de vos besoins et de vos disponibilités. Vous pouvez suivre plus de formations que le nombre exigé.

 www.universite-lyon.fr/doctorat

Consultez le catalogue des formations.

Inscription aux formations et validation



À partir de votre compte Sigid, vous avez accès aux formations transverses proposées par l'Université de Lyon à tous les doctorants du site de Lyon-Saint-Etienne. Voir Catalogue des formations. C'est à partir de ce catalogue que vous pourrez vous inscrire. Après la formation, vous recevrez une attestation d'heures dans votre compte Sigid, onglet « Mes formations ».

Les formations proposées par votre école doctorale ou votre laboratoire sont dites « externes » dans Sigid. Il vous revient d'inscrire manuellement celles que vous avez suivies dans l'onglet Mes formations et d'y attacher l'attestation.

Les doctorants de Saint-Etienne bénéficient d'une offre de formations particulière, accessible via SECODOC.

Toutes les attestations de suivi de formation feront foi auprès de votre école doctorale pour la validation de votre parcours.

10 Valoriser sa thèse dans le monde socio-économique

La thèse peut être valorisée par sa publication. Mais les idées qui y sont développées peuvent faire l'objet d'une autre forme de valorisation : enseignement, transfert de technologie, création de nouvelles activités et échanges de connaissances avec le monde socio-économique à des fins d'utilisation (« Open innovation »).

Les établissements de l'Université de Lyon ont confié la mission de valorisation à Pulsalys, Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) de Lyon Saint-Étienne. Cette mission va de la sensibilisation des acteurs jusqu'à la valorisation des résultats de recherche par le licensing vers le monde socio-économique ou la création de start-up.

Les chercheurs de l'Université de Lyon peuvent faire appel à Pulsalys pour être conseillés et accompagnés s'ils sont porteurs d'un projet innovant ou s'ils envisagent de le faire protéger.

 www.pulsalys.fr

*Le programme de formation
doctorale transversale de l'UdL
propose plusieurs modules sur
le thème de l'innovation et
l'entrepreneuriat :*

 www.universite-lyon.fr/doctordat



11 S'engager dans la vie associative

Il existe de nombreuses associations de doctorants, par discipline, par école doctorale, etc., au sein desquelles vous pouvez vous investir. L'action associative peut vous permettre de rencontrer d'autres doctorants, d'échanger sur des problèmes, de trouver des ressources, de sortir la tête de votre travail de recherche. Elle peut être très enrichissante et vous aider durant la phase de recherche d'emploi après votre thèse.

» Quelques exemples à Lyon

BioDocs-Lyon est l'association des jeunes chercheurs en biologie de Lyon. Ouverte aux chercheurs en sciences de la vie, du master au post-doctorat, elle participe notamment à l'organisation du forum BIOTechno en Rhône-Alpes qui a lieu alternativement à Grenoble et à Lyon.

 www.biodocslion.com



Les Têtes chercheuses est une jeune association de l'école doctorale 3LA (Lettres, langues, linguistique, arts) créée pour permettre aux doctorants d'échanger sur le plan scientifique, intellectuel et méthodologique. Elle est partenaire de l'Université de Lyon dans l'organisation de la Journée pour l'emploi des docteurs (JED) en sciences humaines et sociales.

📍 <http://teteschercheuses.hypotheses.org/>



Collectif Confluence rassemble des jeunes chercheurs de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, lettres et arts, en France et au-delà. Il travaille à la promotion des jeunes chercheurs qu'il soutient en organisant des événements, en leur proposant de l'accompagnement, un comité de relecture, etc.

📍 <https://www.facebook.com/ConfluenceJCSHS>

Collectif **CONFLUENCE**
Jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales, lettres et arts

ENthèSe est une association de doctorants pluridisciplinaire présente depuis 2006 à l'ENS Lyon. Elle est ouverte à tous les doctorants quel que soit leur établissement de rattachement. Elle a pour mission d'informer les jeunes chercheurs, de les aider dans leur parcours et de constituer, par ses événements et son blog, un espace d'échange sur la vie doctorale.

📍 <http://enthese.hypotheses.org>



› Quelques exemples nationaux et internationaux

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Avec l'objectif de promouvoir le doctorat, elle rassemble, en France ou à l'étranger, des docteurs de toutes disciplines, quels que soient leur âge et leur statut professionnel.

📍 www.andes.asso.fr



La CJC (Confédération des jeunes chercheurs) regroupe une quarantaine d'associations de doctorants et de docteurs, bénévolement impliqués dans la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle.

📍 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org>



EURODOC (European Council of Doctoral Candidates and Junior Researchers) est le Conseil européen des doctorants et jeunes chercheurs. Il fédère 34 organisations nationales de l'Union européenne et des pays du Conseil de l'Europe.

📍 www.eurodoc.net







PARTIR À L'ÉTRANGER

1 Dans quel cadre partir ?

- la mobilité dans le cadre d'une cotutelle
- la codirection de thèse
- le séjour de recherche

2 Financer sa mobilité

3 Préparer son départ

- visa
 - protection et sécurité
- 

« Le monde de la recherche est international.
Des programmes de financement vous aident
à partir à l'étranger dans le cadre de votre doctorat. »

1 Dans quel cadre partir ?

Durant votre première expérience de chercheur, vous rencontrerez sans doute une opportunité de mobilité internationale, soit que les données ou les équipements utiles à votre recherche se trouvent à l'étranger, soit que votre curiosité vous incite à faire un séjour dans une université étrangère.

Si la forme la plus aboutie d'internationalisation est la cotutelle de thèse, d'autres possibilités de mobilité doctorale existent, comme la codirection, le séjour de recherche ou encore la participation à des congrès internationaux.

› La mobilité dans le cadre d'une cotutelle

La mobilité est au cœur du dispositif de cotutelle de thèse. Dans ce cadre, la durée de préparation de la thèse doit obligatoirement être répartie entre les deux établissements impliqués dans la cotutelle. Ainsi, le doctorant en cotutelle de thèse alterne les périodes dans chacun des deux pays. La durée minimum passée en France est d'un an. (voir cadre réglementaire de la cotutelle internationale de thèse en p.14)

› La codirection de thèse

La codirection de thèse est un processus moins contraignant que la cotutelle internationale. Le doctorant n'est pas inscrit dans les deux établissements mais sa thèse est suivie par deux directeurs de thèse.

Elle ne donne lieu qu'à un seul grade de docteur.

› Le séjour de recherche

Vous pouvez programmer de manière ponctuelle un séjour à l'étranger afin de consulter des sources en bibliothèque, étudier sur le terrain ou encore utiliser un équipement. Dans tous les cas, un séjour à l'étranger est une expérience enrichissante. Il constitue une occasion de vous faire connaître, de parler de votre sujet de recherche et, éventuellement, de créer des liens durables avec l'établissement d'accueil.

Attention, les recherches en bibliothèques ne favorisent pas les rencontres, il faut donc les susciter !

Si vous partez sur un terrain de recherche, prenez contact avec une université ou un institut français de recherche dans le pays.

 www.ifre.fr

Une mobilité impose des dépenses supplémentaires et requiert donc un financement spécifique. Elle nécessite aussi d'accomplir des démarches administratives qui doivent être anticipées.

Des accords à l'international



De nombreuses thèses sont réalisées en cotutelle avec des universités chinoises, québécoises, italiennes, allemandes, suisses... Par ailleurs, l'Université de Lyon a signé des accords de coopération prévoyant la possibilité de cotutelle avec certaines universités étrangères – Universités d'Ottawa, de Sherbrooke, de Montréal (Canada), East China Normal University-ECNU, Université Tongji, Université Fudan, Université de l'Académie Chinoise des Sciences-UCAS (Shanghai), Université de São Paulo (Brésil), Université et Polytechnique de Turin, Polytechnique de Milan (Italie) et TECHNION (Israël).

2 Financer sa mobilité

Plusieurs organismes aident à financer la mobilité des doctorants :

- › soit en versant des bourses aux doctorants qui ont répondu à un appel à candidatures et ont été sélectionnés ;
- › soit en attribuant des financements à des équipes de recherche dont les projets, sélectionnés, prévoient une mobilité de doctorants, comme les Partenariats Hubert Curien (PHC).

L'IDEXLYON soutient la mobilité internationale des doctorants, qu'il s'agisse d'une mobilité entrante ou sortante.

En 2017, l'aide soutient des séjours de 3 à 6 mois. Celle-ci est de 1000 euros / mois de séjour pour les mobilités entrantes et de 800 euros / mois de séjour pour les mobilités sortantes. L'aide prévoit également une participation aux frais de voyage.

 www.universite-lyon.fr/doctorat, rubrique « Mobilité internationale »

Pour connaître les conditions et les modalités de candidature pour l'année en cours.

Pour la mobilité dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse, des structures bilatérales attribuent des aides, telles :

- › l'Université franco-allemande (www.dfh-ufa.org) ;
- › l'Université franco-italienne (www.universite-franco-italienne.org) ;
- › le Réseau franco-néerlandais (www.frnl.eu) ;
- › le programme franco-québécois Frontenac (www.consulfrance-quebec.org).

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose également des bourses de mobilité internationale sortante, aux doctorants inscrits dans un établissement de la Région.

Les séjours doivent être d'une durée comprise entre 4 et 36 semaines. Le montant de la bourse est de 95 euros par semaine.

 www.auvergnerhonealpes.fr/aide/73/89-bourse-region-mobilite-internationale-etudiants-2017-2018-enseignement-superieur-recherche-innovation.htm

D'autres sources de financement existent : les programmes de la Commission franco-américaine pour des séjours aux États-Unis (www.fulbright-france.org/), le programme Globalink pour le Canada (www.mitacs.ca/fr/programmes/globalink/bourses-de-recherche-mitacs-globalink-campus-france-au-canada), les bourses proposées par certains instituts français de recherche à l'étranger (www.ifre.fr), Campus Bourses propose également un outil recensant un grand nombre de dispositifs de financement (<http://campusbourses.campusfrance.org/>), etc.

Attention ! Les candidatures aux financements doivent être déposées 6 à 12 mois à l'avance.

3 Préparer son départ

Vous devez anticiper et vous poser deux questions :

- › faut-il un visa ou une autorisation pour séjourner dans le pays d'accueil ?
- › comment votre protection sociale et votre sécurité seront-elles assurées ?

› Visa

Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen (EEE) (Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse*, vous pouvez circuler librement dans cet espace. En dehors, un séjour peut nécessiter l'autorisation du pays d'accueil et/ou un visa. Pour le savoir, consultez les pages « Visas » du site de l'ambassade du pays où vous souhaitez vous rendre. Le chercheur n'est pas un touriste !

Si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'EEE ou de la Suisse, vous devrez peut-être demander une autorisation et/ou un visa pour vous rendre dans un pays européen situé hors de l'espace Schengen ou dans un pays hors Europe. Attention, le Royaume-Uni**, l'Irlande, la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie et Chypre ne font pas partie de l'espace Schengen !

Vérifiez également que votre visa, en l'absence de titre de séjour, vous autorise à circuler dans l'espace Schengen.

› Protection sociale et sécurité

Au sein de l'Union européenne, il existe un accord permettant à tout assuré social de bénéficier des prestations de sécurité sociale des autres pays de l'Union. Vous devrez pour cela être en possession d'une carte européenne d'assurance-maladie (valable 1 an) que vous délivre, sur demande, votre caisse d'assurance-maladie ou votre mutuelle. Pensez également à demander à votre compagnie d'assurance une extension des garanties au pays où vous vous rendez.

* Suisse : Les informations ci-dessus restent en vigueur tant que la future loi fédérale limitant l'entrée des étrangers n'est pas votée et appliquée (3 ans minimum à partir de février 2014). La résiliation de l'accord de libre circulation n'impliquera en aucun cas la perte des droits déjà acquis.

** Le Brexit sera effectif au plus tard 2 ans après le déclenchement de l'article 50 du traité de l'Union Européenne, intervenu le 29 mars 2017. Les négociations de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne sont en cours.

Hors de l'Union européenne, dans certains pays, les soins peuvent coûter très cher. Une assurance complète maladie/accidents/rapatriement/responsabilité civile pour l'étranger est vivement conseillée. Certaines universités d'Amérique du Nord imposent l'adhésion à leur assurance « maison ».

Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre mutuelle et de votre compagnie d'assurance.

Si vous êtes salarié de votre université ou d'une entreprise pour votre travail de thèse, vous serez en mission à l'étranger et, à ce titre, couvert par votre employeur. N'oubliez pas de faire valider un ordre de mission pour la durée de votre séjour, qu'elle soit de 1 jour ou de 6 mois.

Avant de partir, pensez à vous inscrire sur le portail Ariane du ministère des Affaires étrangères. En cas de crise ou d'accident majeur dans votre pays d'accueil, le ministère et l'ambassade seront avertis de votre présence et pourront établir un contact.

📍 www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « Conseils aux voyageurs »

📍 www.universite-lyon.fr/doctorat, rubrique « Mobilité internationale/Centre de mobilité »

Protection des données scientifiques



Veillez à protéger vos données. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information a édité des recommandations que vous pouvez consulter sur leur site.

📍 www.securite-informatique.gouv.fr/gp_article712.html



© Mareva Drulhe

Rendez-vous de l'emploi, juin 2012, organisés par l'Université de Lyon



LES CHOIX PROFESSIONNELS

1 S'informer et se préparer

- les formations transversales
- les Journées pour l'emploi des docteurs (JED)
- le Forum BIOTechno
- les Rendez-vous de l'emploi
- le Forum de recrutement - Docteurs
- l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC)
- les services d'accompagnement dans les établissements
- des offres d'emploi

2 Intégrer la fonction publique

- devenir enseignant-chercheur
- devenir chercheur
- devenir ingénieur de recherche
- les autres métiers de la fonction publique

3 Intégrer le secteur privé

4 Faire un « postdoc »

5 Travailler à l'étranger

6 L'emploi des docteurs étrangers en France

7 Le devenir des docteurs de l'Université de Lyon

« Une carrière professionnelle se prépare bien avant la soutenance de thèse et l'obtention du diplôme. N'attendez pas pour vous interroger sur votre avenir ! »

1 S'informer et se préparer

Les établissements, les écoles doctorales et l'Université de Lyon mettent à votre disposition des services pour vous orienter et pour optimiser la poursuite de votre carrière professionnelle.

› Les formations transversales

L'Université de Lyon propose des modules de formation pour vous aider à préparer votre insertion dans le monde du travail : « construire son projet professionnel », « valoriser ses compétences », « techniques de recherche d'emploi », par exemple.

 www.universite-lyon.fr/doctorat

Consultez le catalogue des formations.

› Les Journées pour l'emploi des docteurs (JED)

Organisées deux fois par an par le service des études doctorales de l'Université de Lyon et par les services d'orientation et d'insertion des établissements, les JED proposent aux doctorants et jeunes docteurs de réfléchir à leur avenir. Ils peuvent ainsi s'y préparer en écoutant des témoignages de parcours professionnels variés, en discutant avec des responsables d'entreprises, en participant à des ateliers divers, tels que création d'activité, valorisation de compétences, rédaction de CV, techniques de recherche d'emploi, simulations d'entretiens de recrutement, etc.

Selon votre orientation, une JED vous est plus particulièrement dédiée : en avril, pour les doctorants et jeunes docteurs en sciences humaines et sociales, en juin pour les doctorants et jeunes docteurs en sciences exactes.

 www.universite-lyon.fr/doctorat

› Le Forum BIOTechno

Pour les doctorants et jeunes docteurs en sciences de la vie, le Forum BIOTechno organisé par l'association Biodocs-Lyon et soutenu par l'Université de Lyon propose chaque année, alternativement à Lyon et à Grenoble, une journée de rencontres avec les professionnels des biotechnologies.

 www.biodocslion.com

› Les Rendez-vous de l'emploi

Une fois par an, l'Université de Lyon organise les Rendez-vous de l'emploi. Durant une journée, des recruteurs viennent à Lyon s'entretenir avec les doctorants et jeunes docteurs qu'ils ont sélectionnés au préalable via une plate-forme Internet dédiée à l'événement.

 www.universite-lyon.fr/doctordat

› Le Forum de recrutement - Docteurs

Organisé chaque année à Grenoble avec la participation de l'Université de Lyon, le Forum de recrutement - Docteurs permet aux jeunes docteurs de rencontrer des entreprises, d'obtenir des conseils, de suivre des conférences pouvant les aider dans leur insertion professionnelle.

 www.universite-lyon.fr/forum-de-recrutement-docteurs-grenoble-333713.kjsp

› L'Agence pour l'emploi des cadres (APEC)

En dehors de l'Université, l'APEC propose aux jeunes diplômés un programme personnalisé et gratuit d'accompagnement à la recherche d'emploi. Les conseillers de l'APEC sont sensibilisés aux particularités du profil de docteur et pourront vous orienter de façon précise.

 <http://cadres.apec.fr>

Les besoins en compétences dans les métiers de la recherche à l'horizon 2020, étude APEC-Deloitte, 2010. À consulter et télécharger sur : <http://cadres.apec.fr>, rubrique « Observatoire de l'emploi »

Compétences et employabilité des docteurs - rapport d'enquête, 31 janvier 2012 - Barthélémy Durette, Marina Fournier, Matthieu Lafon. À consulter et télécharger sur : www.adoc-tm.com/rapport.pdf



› Les services d'accompagnement dans les établissements

Service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiant-e-s (SOIE) de l'Université Claude Bernard Lyon 1

 <http://soie.univ-lyon1.fr>

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle pour les doctorants et jeunes docteurs, service de la recherche de l'Université Lumière Lyon 2

 www.univ-lyon2.fr/recherche

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'Université Jean Moulin Lyon 3

 <http://www.univ-lyon3.fr/orientation-et-insertion-professionnelle-875810.kjsp?RH=INS-VIEInfo-entrepr&RF=INS-VIEInfo>

Service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne

 <http://portail.univ-st-etienne.fr>

› Des offres d'emploi

Plusieurs sites Internet recensent et publient des offres d'emploi.

Euraxess jobs, le site européen pour les chercheurs

 <http://ec.europa.eu/euraxess>

APEC, le site de l'emploi des cadres

 <http://cadres.apec.fr>

L'Intelli'agence, spécialisée pour l'emploi des docteurs dans la recherche publique comme dans le secteur privé

 www.intelliagence.fr

Adoc talent management, cabinet spécialisé dans le conseil en recrutement des docteurs

 <http://www.adoc-tm.com>

L'Université de Lyon met régulièrement à jour sa page Internet dédiée aux offres d'emploi destinées à des profils de docteurs

 www.universite-lyon/doctorat

2 Intégrer la fonction publique

› Devenir enseignant-chercheur

Les enseignants-chercheurs (maîtres de conférences ou professeurs des universités) sont des fonctionnaires nommés dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche par voie de concours. Leur mission se répartit notamment entre une fonction d'enseignement dans leur établissement et une fonction de recherche au sein de leur laboratoire de rattachement.

Pour devenir enseignant-chercheur, la première étape consiste, en fin de doctorat, à demander votre inscription sur la liste nationale de qualification en vue d'être qualifié aux fonctions de maître de conférences par une section du CNU (Conseil national des universités), une procédure spécifique à la France. L'inscription se fait via le portail Galaxie. Votre dossier sera examiné par deux rapporteurs qui vous qualifieront si vous remplissez les critères exigés. Chaque section du CNU a défini ses propres critères, renseignez-vous sur le site de votre section.

 www.universite-lyon/doctorat

*Module de formation doctorale « Les carrières de l'enseignement et de la recherche »
proposé par l'Université de Lyon.*

Calendrier de la campagne de qualification année 2017 / 2018



Les inscriptions à la qualification sont ouvertes en ligne du 7 septembre au 24 octobre 2017. La thèse doit avoir été soutenue avant le 13 décembre 2017 inclus et le dossier complet envoyé avant le 19 décembre 2017. Les résultats sont affichés fin février 2018. Attention, selon les sections, les dossiers peuvent comporter plus ou moins de demandes. Une expérience d'enseignement est un atout.

Une fois « qualifié », vous serez autorisé à participer aux concours de recrutement aux postes de maître de conférence ouverts par les établissements, toujours via le portail Galaxie sur lequel sont publiés les postes. Une campagne de recrutement est ouverte en mars, mais des postes peuvent être mis au concours tout au long de l'année.

Ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous pouvez postuler à une fonction d'enseignant-chercheur dans l'un des pays de l'Union européenne, au même titre et selon les mêmes conditions que les ressortissants de ce pays.



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

rubrique « Recherche/personnels de la recherche »

Les métiers, les procédures de recrutement et l'accès à Galaxie

► Devenir chercheur

Les chercheurs (chargés de recherche, directeurs de recherche) sont des fonctionnaires qui exercent dans des organismes publics de recherche comme le CNRS, l'INSERM, le CEA, l'INRA... Leur poste ne comporte pas d'activité d'enseignement mais, s'ils le souhaitent, ils peuvent enseigner dans un établissement. Pour concourir à un poste de chargé de recherche, il faut être titulaire d'un doctorat et être âgé de 31 ans au plus au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

Le calendrier des concours varie selon les organismes de recherche. Le CNRS, par exemple, ouvre chaque année une campagne de recrutement pour laquelle l'inscription au concours se fait en décembre.

Le jury des concours aux postes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs est attentif à la qualité des travaux de recherche que vous avez déjà pu conduire. Pour maximiser vos chances de succès, profitez de votre doctorat pour publier des articles dans des revues de rang A, participer à des colloques internationaux, etc. La publication de votre thèse peut également constituer un atout.

► Devenir ingénieur de recherche

Les ingénieurs de recherche sont des fonctionnaires qui participent à la mise en œuvre d'activités de recherche, de formation, de gestion, de diffusion des connaissances et de valorisation de l'information scientifique et technique. Ils exercent au sein

des établissements d'enseignement supérieur, des grands établissements et des établissements sous tutelle du ministère. Ils sont recrutés par voie de concours ouverts aux titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (concours ITRF - Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation - de catégorie A).

Le concours comporte une phase d'admissibilité nationale puis une phase d'admission locale. Pour participer, consultez les postes ouverts au niveau national, puis inscrivez-vous par Internet, dans le calendrier prévu, à un ou plusieurs postes. Si vous êtes déclaré admissible par le jury national, vous serez convoqué par le jury des établissements où sont ouverts les postes auxquels vous avez candidaté.

 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf

➤ Les autres métiers de la fonction publique

Les fonctions publiques territoriale, hospitalière, d'État et européenne offrent aussi d'intéressantes possibilités de carrières à de jeunes professionnels à haut potentiel. Elles recrutent également par voie de concours.

 www.carrieres-publiques.com

Métiers et concours de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière

 http://europa.eu/epso/index_fr.htm

Métiers et concours de la fonction publique communautaire

3 Intégrer le secteur privé

Les organismes publics ne sont pas les seuls à proposer des postes de chercheurs. En 2015, 251 800 personnes travaillaient à temps plein dans les services de R&D des entreprises du secteur privé. 66% de ces personnels, soit environ 166 400, étaient des chercheurs.

Dans les grandes entreprises, il existe deux principaux types de chercheurs, les experts et les managers, qui correspondent à deux formes de carrières distinctes, la fonction de manager étant une voie de promotion au sein de l'entreprise.

Sachez que les docteurs ayant fait leur thèse dans le cadre d'une convention CIFRE ont plus de facilité à intégrer le secteur privé car ils ont acquis une meilleure connaissance du fonctionnement de l'entreprise.

Les fondations recrutent leurs chercheurs sur des contrats de droit privé.

En dehors de la recherche, les docteurs ont des atouts autres que purement scientifiques à faire valoir auprès d'une entreprise. Votre haut niveau de formation, votre capacité à construire un raisonnement, votre aptitude à mener et faire aboutir un projet long, complexe et novateur sont autant de compétences prisées des entreprises. En 2007, 47% des docteurs exerçaient une activité sans lien avec la R&D (Compétences et employabilité des docteurs – rapport d'enquête, 31 janvier 2012. Voir p. 64).

Des formations proposées par l'Université de Lyon sont là pour vous aider à construire votre projet professionnel d'après thèse.

Journées pour l'emploi des docteurs



L'Université de Lyon organise chaque année les Journées pour l'emploi des docteurs (JED) auxquelles participent des acteurs du secteur privé, du secteur public non académique et des recruteurs. N'hésitez pas à vous y inscrire et à participer aux différents ateliers.

 www.universite-lyon.fr/doctorat

4 Faire un « postdoc »

Un emploi postdoctoral, ou « postdoc », est un emploi à durée déterminée, de 3 ans maximum, qui permet à un jeune docteur de conduire un travail de recherche différent de celui de sa thèse. Si vous optez pour ce type de contrat, vous aurez la possibilité d'étoffer vos publications, de diversifier votre CV en vue d'un recrutement par une université, un institut ou une entreprise. Un post-doc à l'étranger est une belle occasion de compléter votre expérience de la recherche et d'élargir votre réseau et vos opportunités.

Attention cependant à maintenir et entretenir les liens avec votre laboratoire d'origine qui pourra vous soutenir dans votre recherche de poste en France.

Les universités et les centres de recherche, publics ou privés, proposent des emplois postdoctoraux et publient leurs offres sur leurs sites web.

Vous pouvez aussi proposer votre candidature à un laboratoire dans lequel vous souhaitez travailler.

Un conseil ! Visitez le laboratoire avant d'accepter le poste.

 <http://ec.europa.eu/euraxess>

Euraxess jobs

5 Travailler à l'étranger

Le titre de docteur est reconnu dans le monde entier et peut vous ouvrir les portes d'universités et d'entreprises à l'étranger.

➤ Travailler au sein de l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse

- Vous pouvez travailler et vous installer librement dans n'importe quel pays de l'EEE ou en Suisse* dès lors que vous êtes ressortissant d'un des pays composant cet espace. Vous pouvez aussi postuler à des emplois académiques si vous remplissez les conditions exigées. Il ne saurait y avoir de discrimination à l'embauche pour des raisons de nationalité.

* Suisse : voir note de bas de page, p.59

- › Si vous êtes ressortissant d'un pays tiers à l'EEE et à la Suisse, vous êtes soumis à la réglementation concernant le travail des étrangers mise en place par chacun de ces pays.

› Travailler en dehors de l'EEE et de la Suisse

Chaque pays a sa propre réglementation concernant l'accueil et le travail des étrangers. Chaque situation est doublement particulière : selon le pays où vous souhaitez vous installer et selon votre nationalité.

Lorsqu'un pays est ouvert au travail des étrangers, c'est bien souvent l'entreprise qui veut embaucher qui doit demander l'autorisation auprès de son administration. Les informations peuvent se trouver sur le site web de l'ambassade de ce pays en France.

Un post-doc est souvent l'occasion d'une expérience de travail à l'étranger. Les emplois de postdoc en universités et centres de recherche sont, la plupart du temps, ouverts aux étrangers et particulièrement nombreux en Amérique du Nord. Mais attention, un emploi de postdoc est temporaire et ne garantit pas que vous trouverez un autre emploi dans le pays d'accueil ni dans votre pays d'origine !

6 L'emploi des docteurs étrangers en France

Les ressortissants étrangers, européens et non-européens, peuvent concourir aux postes de chercheur et d'enseignant-chercheur ouverts dans la recherche publique au même titre que les ressortissants français. Quelques exemples : en 2012, le CNRS comptait 1 749 étrangers parmi ses 11 312 chercheurs. À l'INSERM, la proportion était de 281 sur 2 153 chercheurs. Enfin, à l'Institut Pasteur, la part des chercheurs étrangers est plus importante encore, puisqu'ils sont 264 sur 622.

Les entreprises privées peuvent également embaucher des ressortissants étrangers titulaires d'un doctorat français pour un emploi correspondant à leur qualification. Si vous êtes ressortissant d'un État tiers à l'Espace économique européen (EEE) et à la Suisse et que vous avez terminé avec succès votre doctorat en France, vous pouvez demander une autorisation provisoire de séjour pour chercher un emploi en rapport avec vos qualifications.

Elle vous sera accordée pour 12 mois. Dès lors que vous avez conclu un contrat de travail d'au moins 12 mois en relation avec votre diplôme, vous devrez déposer une demande de carte de séjour temporaire « salarié » à la préfecture de votre domicile. La situation de l'emploi ne vous est pas opposable (ce qui signifie que votre nationalité ne peut être discriminante).

Cette disposition ne s'applique pas aux ressortissants algériens qui relèvent d'un régime particulier.

7 Le devenir des docteurs de l'Université de Lyon

Chaque année, depuis 2011, l'Université de Lyon réalise une enquête sur la situation professionnelle de ses docteurs, deux années après l'obtention de leur diplôme. Les résultats de l'enquête 2015* montrent que :

› Insertion dans l'emploi

Deux ans après leur soutenance de thèse, 89% des docteurs sont en emploi : 28% sont en contrat postdoctoral** (« postdoc ») et 61% ont un autre type de contrat. 9% sont en recherche d'emploi, 2% en formation professionnelle ou en inactivité.

› Durée de recherche d'emploi

La durée moyenne de recherche du premier emploi est de 6 mois pour les « postdoc », de 4 mois pour les autres types d'emploi.

35% des docteurs en « postdoc » ont accédé à leur premier emploi directement après s'être mis en recherche active, 36% dans les 6 mois suivants et 29% après 6 mois de recherche active.

46% des docteurs ayant signé un autre type de contrat ont accédé à leur premier emploi immédiatement après s'être mis en recherche active, 77% l'ont trouvé dans les 6 mois suivants. Les docteurs en sciences exactes ont davantage de facilité à trouver un emploi dans les 6 mois (79% contre 77% en sciences humaines et sociales et 70% en sciences de la vie)..

› Secteur d'activité

55% des docteurs en emploi hors « postdoc » ont rejoint le secteur public. 41% travaillent dans le secteur de l'éducation/formation.

› Localisation géographique des emplois

69% des docteurs en emploi hors « postdoc » travaillent en France, 36% en Auvergne-Rhône-Alpes.

› Taux de satisfaction

69% des docteurs en emploi hors « postdoc » estiment que le doctorat fut déterminant dans l'obtention de leur poste. 73% considèrent que l'emploi qu'ils occupent correspond à leur niveau de qualification et 84% remarquent qu'il correspond à leur secteur de formation disciplinaire.

 www.universite-lyon.fr/doctorat

* 1010 docteurs ont été diplômés en 2013. Le taux de réponse à cette enquête est de 64%.

** Contrat à durée déterminée de 3 ans maximum dans un laboratoire de recherche public ou privé.

Directeur de la publication
Khaled Bouabdallah
Président de l'Université de Lyon

Rédactrice en chef
Christelle Goutaudier
Université de Lyon

Rédaction
Ludovic Viévard et Marianne Chouteau
FRV100

Réalisation graphique
Céline Ollivier-Peyrin

Suivi éditorial et graphique
Florent Colovray
Université de Lyon

Imprimé par **Daniel Faurite**

Tous nos remerciements à
Gisèle Barbier, Université Claude Bernard Lyon 1
Véronique Prudhomme, Université Lumière Lyon 2
Fiona Bensetti, Université Lumière Lyon 2
Guillemette Rony, Espace ULyS, Fondation pour l'Université de Lyon
Bénédicte Gramond, Espace ULyS, Fondation pour l'Université de Lyon
Maxime Antony, Mathieu Nivon, Elisabeth Persoud,
Dominique Rault, Noël Sagna et Darina Sainciuc, Université de Lyon
qui ont contribué à la réalisation et à la relecture de ce guide.

Photos de couverture
iStock/Vinko Murko

Avec le soutien de :



Université de Lyon

92, rue Pasteur - CS30122
69361 Lyon Cedex 07
France

T +33 (0) 4 37 37 26 70
www.universite-lyon.fr

Contact : service des études doctorales
T + 33 (0) 4 37 37 81 96
contact.doctorat@universite-lyon.fr



facebook.com/pages/UdLUniversitedeLyon



twitter.com/UniversiteLyon



youtube.com/UniversiteDeLyon

